

M. Brewin: S'il peut produire une opinion pour me contredire, qu'il le fasse.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami pose une question tout en connaissant déjà la réponse. Il sait que j'ai pris l'attitude que nous n'avons pas besoin de pareille opinion juridique. Mon honorable ami rit. On voit sourire le sage, on entend rire le sot. Je ne prétends pas qu'il en soit ainsi en ce cas, mais je prierai mon honorable ami de se rappeler l'argument qu'il a fait valoir et qui se trouve dans le livre de présentation:

Relativement à la signification de l'expression «usages de consommation» on doit remarquer qu'une dérivation exécutée en vue de véritables usages de consommation, comme, par exemple, l'irrigation, ne cesse pas d'être une «dérivation autorisée» simplement parce que l'eau, en cours de route, produit de l'énergie hydro-électrique, soit incidemment, soit même en conséquence d'une partie intégrante du plan de dérivation. La question essentielle sera celle-ci: quel est le but réel et véritable de la dérivation? Si ce sont des fins de consommation, la chose est prévue.

Le texte est aussi clair qu'on peut devoir l'exiger dans un traité conclu entre deux parties.

M. Douglas: Le ministre voudrait-il...

L'hon. M. Martin: Je ne dispose que de quelques minutes et je veux en finir. J'ai abordé le sujet dans la perspective de ce que j'estime être une fonction très importante qui m'échoit à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et, de l'avis du gouvernement, ce traité est essentiellement un bon traité. Nous avons cherché à en faire un traité amélioré, et, partant, nous avons pu négocier avec les États-Unis un protocole qui, croyons-nous, a ajouté au traité des modifications et des améliorations très importantes.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) ne partage pas mon avis sur l'importance du protocole. Ma foi, il a droit à son opinion. Je dirai que les ingénieurs et ceux d'entre nous qui ont consacré beaucoup de temps au problème croient que nous avons obtenu des États-Unis des améliorations très importantes à la suite des consultations que le premier ministre (M. Pearson) a eues au cours du mois de mai de l'an dernier avec le président des États-Unis.

De plus, avant de nous lancer dans de sérieuses négociations avec les États-Unis, nous avons pu, c'était essentiel, arriver à une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, propriétaire de ces ressources, comme l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. Fleming) nous l'a rappelé hier. Nous avons conclu cette entente avec le propriétaire de ces ressources après avoir poursuivi des négociations pendant un certain temps. Ainsi, nous avons pu négocier avec

les États-Unis un prix jugé essentiel à l'aménagement des trois projets, de sorte que le Canada n'aurait pas à assumer le gros de la responsabilité financière, tout en permettant au propriétaire de ces ressources d'aménager un réseau de centrales hydro-électriques qui se révélera à l'avantage de la Colombie-Britannique.

A mon avis, le projet d'aménagement du Columbia est une excellente chose, peu importe qu'il soit réalisé par un gouvernement provincial que je n'appuie pas. De plus, ce gouvernement a beaucoup de mérites d'avoir agi comme il l'a fait au sujet de cette entreprise. Sauf erreur, la mise en valeur de la rivière de la Paix se révélera tellement bénéfique pour cette région du pays qu'elle fera regretter à plusieurs critiques du traité à l'étude de ne pas l'avoir approuvé en premier lieu, car cette réalisation aura de grandes répercussions sur l'expansion du Canada.

Lorsque j'ai présenté le sujet le 3 mars, j'ai déclaré qu'après avoir minutieusement étudié le traité, nous étions pleinement justifiés, à mon avis, de demander au Parlement d'adopter le traité et le protocole. Je reprends aujourd'hui cette demande, fort de l'appui imposant du comité des affaires extérieures qui a recommandé au gouvernement de ratifier le traité et le protocole. Lorsque l'autre endroit aura été saisi de ce projet, nous aurons lancé une entreprise gigantesque comparable à certaines réalisations comme la voie maritime du Saint-Laurent et d'autres vastes programmes nationaux qui aideront considérablement à stimuler l'économie canadienne, à en renforcer les cadres, et à rendre possible la croissance industrielle du pays.

M. Brewin: C'est un pis-aller!

L'hon. M. Martin: Quelqu'un a lancé le mot «pis-aller». Ce n'est pas le cas. Le traité constitue un excellent marché pour le Canada et je suis fier de le recommander à la Chambre.

M. Pascoe: J'ai posé deux questions dans mon discours, mais le ministre n'a répondu qu'à une seule. J'ai déclaré que c'est le gouvernement dirigé par M. Lloyd qui a présenté le mémoire au nom de la Saskatchewan. Le nouveau gouvernement a-t-il signifié son approbation du traité?

L'hon. M. Martin: La délégation qui est venue ici le fit après les élections et avant l'arrivée au pouvoir de la présente administration.

M. Pascoe: Le nouveau gouvernement la trouve-t-il recommandable?